Prospectus de l'Abeille.

L'ANNONCE d'une nouvelle feuille pourrait paraître sembler téméraire, si l'on n'examinait que sa multiplicité, ou le mérite de celles existant déjà dans cet Etat. Mais si l'on considère l'étendue de la population ; si l'on compare le rapport du nombre de souscripteurs avec celui des citoyens intéressés à la chose publique ; si l'on fait attention ensuite à la progression des lumières dans ce pays, l'on ne pourra disconvenir qu'il n'existe aucune proportion entre la quantité de nos journaux, et celle des gazettes du Nord, eu égard à la population respective.

Si donc il paraissait un Journal destiné à traiter des intérêts locaux, qui entretint les citoyens de ce qui les touche de plus près, tel que les délibérations des Chambres Législatives et du Conseil de Ville, les décisions des Tribunaux &c. : qui, tout en traitant de la politique intérieure, ne négligerait pas la politique extérieure ; et qui, de plus, présenterait quelques fleurs littéraires dans le champ souvent aride de la polémique ; nous ne doutons pas qu'une telle feuille ne put obtenir quelque succès.

Mais si, au désir d'être agréable au public, par la contexture du Journal, l'Editeur, pénétré des inconvéniens des souscriptions et des avances faites, offrait un simple abonnement au mois, il n'est pas douteux que, ne pouvant considérer cette entreprise comme une spéculation purement mercantile, l'on ne fût tenté de faire une épreuve si peu coûteuse, et dont le résultat pourrait devenir plus ou moins intéressant.

Telle est précisément l'offre que nous faisons ici à nos Concitoyens. L'Abeille leur destine le fruit de son labeur, et c'est à eux d'apprécier son travail, et de le récompenser par leur protection éclairée.

L'Editeur cherchera à donner à sa feuille le plus d'intérêt qu'il pourra ; il évitera toute discussion personnelle, et se refusera même à admettre dans ses colonnes aucune pièce offensive. Sauf un réserve convenable, et prescrit par le bon goût régnera dans cette gazette ; et si jamais l'Editeur était en butte à quelques attaques personnelles, le silence le plus absolu fera sentir à ses agresseurs l'inutilité d'une récidive.

CONDITIONS :

L'Abeille paraîtra les *Mardi, Jeudi et Samedi* de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est d'*une piastre*, payable à la fin de chaque mois ; et les abonnés préviendront, en payant le mois échu, lorsque leur intention sera de cesser de recevoir la feuille.

Les avis se payent une piastre par carré, (20 lignes ou moins), pour la première fois, et 50 cents pour chaque insertion subséquente ; et si l'on désire qu'un avis soit mis dans les deux langues, on payera double.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

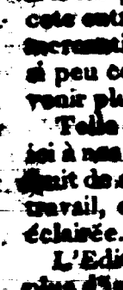

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowler,

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 14 de chaque mois.

1 sept *Foster & Hutton.*

POUR PHILADELPHIE,

Le navire paquebot OHIO, capt. Garvin. partira sous le plus bref délai. Pour le reste du passage s'adresser à

1 sept *Ths. Toby.*

POUR NEW-YORK,

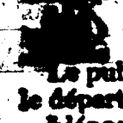

Le beau brick HARRIET, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

John Clark,
53, rue Bienville

1 sept

POUR NEW-YORK,

(Un des paquebots de la nouvelle ligne,)

Le beau navire TENNESSEE, capit. [illegible] partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au-dessous du marché, ou à

1 sept *Foster & Hutton.*

Pour la Baye St. Louis,

La goëlette POMONE, capitaine Ar[illegible] en ce moment mouillée au Bassin, et prête à recevoir un chargement limité dépêchement. Cette goëlette est solidement construite et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. LANGE.

1er. septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

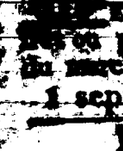

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COMMERCIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Mercredis matin à 10 heures, et de Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.
rue du Canal

1er septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

Les Ascensions, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à roue [illegible] FLORIDA, capt. [illegible] partira, part d'ici tous les [illegible], à dix heures du matin, pour [illegible], d'où il repart tous les Dimanches à [illegible] du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à

Joseph T. Beaduc.

1 sept

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques

Qui se feront aujourd'hui et Lundi.

Aujourd'hui :

A l'encan de Ducayet & Domingon, des marchandises sèches et commestibles.

A l'encan de J. Le Carpentier, un assortiment général de marchandises sèches, de fruit, et autres commestibles.

Lundi :

A l'encan de Ducayet & Domingon, des marchandises sèches, et commestibles.

A l'encan de J. Le Carpentier, idem idem

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de l'honorable Térence Leblanc, juge de la paroisse St.-Jean Baptiste, le 13 de Septembre courant, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à midi, un Terrain situé au fauxbourg Lacourse, dans l'islet 52, No. 12, ayant 60 pieds de face à la rue Edouard et 150 de profondeur, mesure française. Ledit terrain sera vendu avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et provient de la succession de feu Etienne Villeré, nègre libre. Conditions, payables en Mars 1828, l'acquéreur donnant un billet endossé à satisfaction et à domicile en ville.

1er sept

PAR DUCAYET & DOMINGON.

PAR ordre du syndic de la faillite de L. & M. Commagère, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le 25 de Septembre, à midi, la propriété suivante, savoir : un Lot de Terre mesurant deux acres de face sur quarante de profondeur, situé dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve, à environ deux milles de la ville de la Nouvelle-Orléans ; borné d'un côté par l'habitation d'Antoine Foucher jr. et de l'autre par celle de N. B. Le Breton et C. Derbigny.

Conditions :—$1100 payables en tout Mars 1828, le surplus à un, deux et trois ans, en billets endossés portant hypothèque.

1er. sept

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto sattinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flannelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Soher, Goodman & Co.
1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangée dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouyaves.

Il vend aussi du jus de citrons, par barils, gallons et bouteilles.

Wm. Smith,
1er sept rue Bienville, 43

A VENDRE,
une belle paire de jeunes
Bœufs de tire,
dressés à la charrue et à la charrette. S'adresser au bureau du cette feuille.

1er sept

Animaux Epaves.

IL a été conduit aux épaves, le 20 août, un mulet brun, étampé sur l'épaule gauche d'une A, diverses marques espagnoles sur la cuisse gauche, P L sur l'épaule droite.

Une mule brune, barque de Sud, étampée sur la cuisse gauche J L, et une étampe espagnole.

Un cheval isabelle crin noir, les deux pieds de derrière blancs, étampé sur l'épaule gauche M, et sur la cuisse, du même côté, d'une étampe ressemblant à un A.

Un poulain gris, le bout des nez blancs. Si d'ici au 14 septembre, ces animaux ne sont pas réclamés, ils seront ledit jour, vendus à l'encan à 4 heures après-midi.

Paroisse Jefferson, 28 août 1827.

Guy Duplantier,
1er sept syndic

A LOUER.

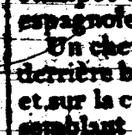

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de bons logements avec entresols, deux cuisines à étages &c. Deux autres maisons à étages situées dans la rue Madison, joignant les premières. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis

1er sept P. N. HUGON.

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 5-4 et 4-4,
Idem écru 3-4 et 4-4,
Ginghas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toile d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osnaburgs,
Couvertes, &c.

6 sept S. W. OAKEY & Co.

J. B. FAUCHET, *sellier et carrossier*, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son atelier rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, où il exécute toute espèce d'ouvrages concernant sa profession, avec promptitude, et à des prix modérés.

1er. septembre

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 cartons de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'trouve de propres pour la saison ; la [illegible] prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets.

1er sept

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Maïeris de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $7 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, trente-sept onces de pain pour un cent.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1827.

J. Roffignac,
maire

1er septembre

Lettres sur le Mexique,

ou

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines :—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy. A. L. Boismare, et C. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

1er. septembre

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—18,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St.-Domingue (Nisao) qualité supérieure.

Plus, 20 seconds Cazaz de cette année.

Legriel & Henry.

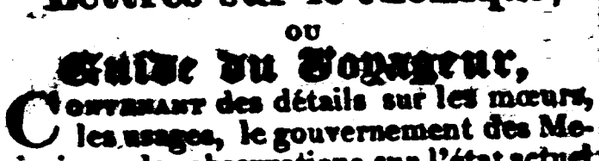

LE soussigné étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les amateurs qui désirent faire venir des arbres fruitiers et plantes d'agrément, ou autres qu'ils remettent leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix.

DESMARE,
Rue St.-Philippe No. [illegible], ou à la Banque de la Louisiane.

N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs.

1er sept

A VENDRE, en débarquement du [illegible] goëlette Mélanie, capitaine Mazelin, [illegible] sujet sacrés 3 boucauds crème de tartre, [illegible]

1 sept *H. Perret & Charbonnet.*

POIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,
1er sept rue Toulouse No. 130

A VENDRE, 3 balles de rouge, qualité supérieure, 9 balles de coton pour matelas à vendre par

Cyrill, Lemaître & Kleinhaz.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Au profit de l'Eglise Catholique de Saint Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1	Lot de	$10,000	est	$10,000
1	Lot de	8,000	est	8,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	5,000	est	5,000
1	Lot de	4,000	est	4,000
6	Lots de	1,000	est	6,000
12	Lots de	500	est	6,000
156	Lots de	100	est	15,600
780	Lots de	10	est	7,800
7800	Lots de	4	[illegible]	30,600
8,760 Lots		$4,360 billets à 6 piastres		120,000
15,000 Blancs				
23,360 Billets à $6,				

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros sortis sur les 30 ; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,000, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3		$3000
2, 1 et 3		3000
2, 3 et 1		3000
3, 1 et 2		3000
3, 2 et 1		4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTY,
Commissaire.
L. POTTIER,
Administrateur Ayant fourni caution.

Tous les ordres devront être franc de port et seront exécutés avec promptitude S'adressant à

J. C. VANDYKE—Agent,
1 sept No. 106, rue de Chartres.

PHARMACIE

DE DUFILHO Jn.

En débarquement du navire Olive, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné, 7 caisses manne en sorte, 2 do. de raisins, 2 do. suc de réglisse, 4 do. eau de fleurs d'oranges, triple, 2 do. pâte de roses, double, 1 do. gomme arabique, 3 barrils do. do. ordinaire, 4 [illegible] de tartre, une balle camomille, [illegible] de guimauve, une do. feuilles de [illegible] un bassil oreille, 3 caisses [illegible] 6 balles sumac de Sicile, une caisse scamonée d'Alep, une do. racines de turbith, &c.

DUFILHO Jn.
1er. sept rue de Chartres, No. 100

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu sieur Jean Sacriste, sont priées de vouloir bien solder leurs comptes dans la quinzaine, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant en [illegible] en justice [illegible] quelles la succession se verra dans le devoir, sans autre avis, de procéder contre eux. Le soussigné, dans le dessein [illegible] ordonnée.

1er Sept.